

N° 07
08 Novembre 2018

Dossier n° 44

Match n° 52315.1 GJ Chaumes Rouans Vue 1 / Vigneux ES 1 U18 D1 Masculin groupe A du 15.09.2018

La Commission décide que :

- Le compte du club de Vigneux ES sera crédité de la somme de 23,50 €
- le compte du club de GJ Chaumes Rouans Vue sera débité de la somme de 23,50 €

Dossier n° 45

Match n° 53008.1 Treillières Sympho. 1 / Nantes Pin Sec ES 1 U16 Masculin groupe B du 20.10.2018

La Commission décide :

- Match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 5 à l'équipe 1 de Nantes Pin Sec pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 de Treillières Sympho. suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- De mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes Pin Sec.

Dossier n° 46

Match n° 50816.1 Nantes Don Bosco 1 / Treillières Sympho. 2 Seniors D3 Masculin groupe E du 21.10.2018

La Commission décide :

- Match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 de Nantes Don Bosco pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 de Treillières Sympho. suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- De mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes Don Bosco.

Dossier n° 47

Match n° 51146.1 Besné JA 1 / Drefféac 3 Rivières 2 Seniors D4 Seniors Masculin groupe B du 21.10.2018

La Commission décide :

- de faire rejouer la rencontre et transmet le dossier à la Commission de Gestion des Compétitions Seniors Masculins

Dossier n° 48

Match n° 52000.1 Fay Bouvron FC 3 / Nantes Portugais Travailleurs 1 Seniors D5 Masculin groupe F du 21.10.2018

La Commission décide de transmettre le dossier à la Commission Départementale des Arbitres, section des lois du Jeu et à la Commission Départementale de Discipline.

Dossier n° 49

Match n° 52132.1 Ent.Gétigné/Boussay 3 / Haute Goulaine ES 3 Seniors D5 Masculin groupe H du 21.10.2018

La Commission décide :

- de donner match perdu par forfait à l'équipe 3 de l'Ent.Gétigné/Boussay sur le score de 3 buts à 0 pour en reporter le bénéfice à l'équipe 3 d'Haute Goulaine ES
- d'imputer une amende égale au double du droit d'engagement soit 120 € au club de l'Ent.Gétigné/Boussay

Dossier n° 50

Match n° 60451.1 Nantes St Pierre 1 / Nantes Mellinet 2 Coupe U15 Intersport Niveau 1 groupe 5 du 03.11.2018

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité 3 buts à 0 à l'équipe 2 de Nantes Mellinet pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 de Nantes St-Pierre
- D'imputer les droits de confirmation s'élevant à 50 € à la charge du club de Nantes Mellinet
- D'imputer une amende égale au double du montant des frais de constitution de dossier soit 100 € au club de Nantes Mellinet

Dossier n° 51

Match n° 60480.1 GJ Guémené Don et Forêt 2 / Blain ES 3 Coupe U15 Intersport Niveau 2 groupe 1 du 03.11.2018

La Commission décide :

- de donner match perdu par forfait aux 2 équipes de GJ Guémené Don et Forêt 2 et Blain ES 3
- de déclarer forfait général les 2 équipes de GJ Guémené Don et Forêt 2 et Blain ES 3
- d'imputer une amende égale au double du droit d'engagement soit 60 € aux clubs de GJ Guémené Don et Forêt et Blain ES

Dossier n° 52

Match n° 60577.1 Nantes Pin Sec ES 1 / GJ St-Julien Divatte U14 Coupe U15 Intersport Niveau 2 groupe 24 du 03.11.2018

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 3 buts à 0 à l'équipe 1 de Nantes Pin Sec pour en reporter le bénéfice à l'équipe U14 du club du GJ St-Julien Divatte
- D'imputer une amende de 30 € pour non-retour de la feuille de match au club de Nantes Pin Sec ES
- D'imputer une amende de 40 € au club de Nantes Pin Sec pour non réponse à des demandes de renseignements

Dossier n° 53

Match n° 60600.1 La Chapelle sur Erdre AC 3 / Orvault Sports 2 Coupe U15 Intersport Niveau 2 groupe 28 du 03.11.2018

La Commission décide de :

- valider le score de 2 buts pour l'équipe 3 de La Chapelle sur Erdre AC et 15 buts pour l'équipe 2 d'Orvault Sports
- de mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de La Chapelle sur Erdre AC et Orvault Sports

Dossier n° 54

Match n° 51480.1 Nantes Panafricaine 1 / La Chapelle sur Erdre AC 3 Seniors D4 Masculins groupe G du 04.11.2018

La Commission décide de convoquer **Mardi 27 Novembre 2018 à 18 h 30**

Dossier n° 55

Match n° 51345.1 Thouaré US 3 / Nantes Don Bosco 2 Seniors D4 Masculins groupe M du 04.11.2018

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 3 buts à 0 l'équipe 2 de Nantes Don Bosco pour en reporter le bénéfice à l'équipe 3 de Thouaré US.

Dossier n° 56

Match n° 52074.1 Nantes Panafricaine 2 / Le Landreau SSL 1 Seniors D5 Masculins groupe G du 04.11.2018

La Commission décide de :

- Transmettre le dossier à la Commission des Arbitres – section des lois du jeu –

Dossier n° 57

Match n° 60282.1 GJ Académie Nantaise 1 / Carquefou USJA 2 Coupe U18 Jean Olivier Niveau 1 groupe 1 du 04.11.2018

La Commission décide de :

- confirmer le résultat acquis sur le terrain
- d'imputer les droits de réclamation s'élevant à 50 € à l'équipe 1 de GJ Académie Nantaise

Réserves non confirmées et Observations d'après-match

Dimanche 21.10.2018

Seniors D1M :

La Chapelle des Marais 2 / Pontchâteau AOS 1
Thouaré US 1 / Nantes Métallo Sports 1

Seniors D4M :

Donges FC 2 / Campbon Esp. 2

Dimanche 28.10.2018

Seniors D3M :

St-Etienne de Montluc 1 / Carquefou USJA 3

Samedi 03.11.2018

Coupe U18 Jean Olivier Niveau 2 groupe 9

Sautron AS 17 / GJ Les Touches

Dimanche 04.11.2018

Coupe U18 Jean Olivier Niveau 1 groupe 7

Thouaré US 1 / Basse Goulaine AC 1

Forfaits Généraux

Coupe U18 Jean Olivier Niveau 2

- . **groupe 4** St-Sébastien FC U16
- . **groupe 8** Les Sorinières Elan U17
- . **groupe 9** Orvault Bugallière U16
- . **groupe 14** Nantes Pin Sec 1
- . **groupe 16** St-Fiacre Côteaux du Vignoble 1

Coupe U15 Intersport Niveau 2

- . **groupe 20** Geneston AS Sud Loire 2

Seniors D5M groupe H

- Ent.Gétigné/Boussay 3 suite à ses 3 forfaits : 23.09.2018 – 07.10.2018 – 04.11.2018

U18 D1 Masculin groupe A

- Pontchâteau AOS 1 suite à ses 3 forfaits : 13.10.2018 – 20.10.2018 – 27.10.2018

Analyse de la FMI

Considérant que l'article 139 bis des Règlements Généraux du DFLA alinéa 5 dispose que : « Lorsque la FMI n'a pas pu être utilisée, le retour de la feuille de match papier au District de Football de Loire-Atlantique doit se faire le

1er jour ouvrable suivant la rencontre par le club recevant avec le rapport d'échec FMI complété par les deux clubs et l'arbitre central, par messagerie officielle [...]. Le retour de la feuille de match hors délai est passible d'une amende fixée en début de saison par le Comité de Direction de Ligue de la L.F.P.L.».

La Commission étudie les différents cas de non utilisation de la FMI.
La Commission Sportive étudie tous les dysfonctionnements.

En cas de problème rencontré pour l'utilisation de la FMI, il est demandé de remplir impérativement le jour du match la fiche "RAPPORT SUITE ECHEC FMI". Ce document a été adressé à tous les clubs en début de saison et présenté aux référents FMI. Il est disponible sur le site du District en rubrique « Feuille de Match Informatisée ». Le non-retour de ce document avec la feuille de match papier est passible d'une amende de 40 € pour non envoi des renseignements demandés.

Il est rappelé que les motifs suivants, entre autres, ne constituent pas des excuses recevables pour la gestion de la FMI :

- une absence de connexion internet sur le stade (possibilité de connexion partagée via un téléphone portable, téléchargement des données dès le matin de la rencontre)
- l'oubli des mots de passe (compte utilisateur, mot de passe de la rencontre, mot de passe de l'arbitre bénévole..., expiré)
- un dirigeant non formé

FMI du 16.10.2018 au 05.11.2018 :

Nombre de FMI renvoyées : 988

La Commission étudie les différents cas de non utilisation de la FMI :

Dates	Compétitions/Rencontres	Amende
<u>21/10/2018</u>	Seniors D3 Masculin / Phase 1 / Groupe H Bouguenais AI Couets 1 - St-Jean Boiseau Fcbb 2	30 € (517448)
<u>21/10/2018</u>	Seniors D4 Masculin / Phase 1 / Groupe E Le Cellier Mauves Fc 2 - Divatte Sur Loire Us 3	30 € (581259)
<u>26/10/2018</u>	Football Loisir / Phase 1 / Groupe F Nantes St-Felix 1 - Nantes Metallo Sport 1	Absence de rapport d'échec 40€ (510653)
<u>29/10/2018</u>	Football Loisir / Phase 1 / Groupe A Nantes Foc Loisirs 1 - Carquefou Usja 1	30€ (847724)
<u>29/10/2018</u>	Football Loisir / Phase 1 / Groupe B Les Sorinieres Elan 1 - St-Herblain Uf 1	Absence de rapport d'échec 40€ (513122)
<u>03/11/2018</u>	Coupe U15 Intersport Niveau 2 / Phase 1 / Groupe 26 Haute Goulaine Es 1 - Vertou Foot Es 1	30 € (517159)
<u>04/11/2018</u>	Seniors D3 Masculin / Phase 1 / Groupe F Vallet Es 2 - Boussay St Seb 1	30€ (502518)
<u>04/11/2018</u>	Seniors D5 Masculin / Phase 1 / Groupe F Nantes Boboto Fc 1 - Casson As 1	30€ (545496)

Rappel aux clubs :

Une note explicative a été adressée aux clubs et référents FMI afin de libérer de la mémoire vive et réinitialiser les tablettes ARCHOS le 10 octobre.

Les clubs doivent veiller à transmettre la FMI le dimanche à 20 h 00 au plus tard. Le retard de transmission est imputable d'une amende de 15 €

Courriels

. Nort AC du 22.10.2018

Pris connaissance.

. Guérande St-Aubin du 23.10.2018

Pris connaissance. Le secrétariat a rendu réponse.